



Membre de la Confédération Nationale des S.P.A. de France, reconnue d'utilité publique

Mars 2008

# La S.P.A. du 47

Pour la défense de l'animal dans votre département

Siège Social : Chenil Départemental du Lot & Garonne, 47160 CAUBEYRES

Téléphone : 05 53 88 05 71

SIRET 39784187500016 - APE 913 E - Notre C.C.P. Bordeaux 9.504.03 R

Bureau à Agen : 29 rue Baudin, 47000 Agen

Téléphone Fax : 05 53 47 32 62 - mail : spa47@wanadoo.fr

## La présence animale pour apprendre à vivre ensemble.



"Rou rou" de bonheur

Merci à Micheline C. pour cette photo, un bel exemple de solidarité.

### Améliorer les rapports entre l'homme et l'animal, une mission éducative de notre SPA.

Depuis quelques mois, des adolescents du centre "Lapoussonie", de Frespèch, encadrés par leurs éducateurs, viennent passer quelques heures hebdomadaires sur le refuge. Ils sont fiers d'apporter leur concours à certaines tâches de nettoyage en compagnie des employés.

Le moment de la promenade des chiens de l'infirmerie constitue le point d'orgue de leur visite : du bonheur partagé avec des toutous reconnaissants.



### Qui donne et qui reçoit ?

Vous vous souvenez de moi ? Ici, ma maîtresse est aux petits soins pour moi. J'aime beaucoup les enfants, et ils me le rendent bien !

Merci à toute l'équipe d'avoir pris soin de moi le temps de mon adoption.

Tarzan

### Les buts de la SPA du 47 (art. 2 des statuts) :

- De défendre et de faire respecter les droits des animaux par l'application des lois qui les protègent. Le recours à une action en justice ou tous autres moyens ou voies de droit peuvent être envisagés.
- De les secourir et leur trouver un foyer en assurant leur placement par l'adoption.
- De développer la solidarité envers les animaux en améliorant les rapports que l'homme entretient avec eux, en aidant à mieux les connaître, en participant le plus largement possible à l'éducation dans ce domaine.

### ENDIGUER LA SURPOPULATION FELINE et mieux respecter les chats errants.

Une expérience pour la capture-stérilisation des chats errants est en cours dans une commune, où une colonie de chats qui s'était installée autour de containers poubelles proliférait, au grand dam des riverains.

A la suite d'un empoisonnement volontaire sur cette colonie, la SPA du 47 a réagi vivement auprès de la population concernée. Elle a expliqué aussi pourquoi l'euthanasie (dans ce cas, sous la forme la plus abjecte !) ne régularise nullement le nombre de chats qui remontait dès le semestre suivant.

Ainsi, une première expérience a été tentée, en octobre 2007. Les animaux ont été capturés, puis conduits chez un vétérinaire où ils ont tous été stérilisés, avant d'être relâchés sur leur territoire.

Aujourd'hui, on note déjà, par effet de la sélection naturelle, un nombre légèrement décroissant d'individus.

A l'appui de cette expérience, nous pourrions présenter aux élus un Projet de Convention visant la régulation de la population féline.

De la capture...



avec le passage obligé chez le vétérinaire

... à la libération.

### 12<sup>ème</sup> Congrès des Sociétés de Protection des Animaux

La CONFEDERATION NATIONALE des SPA regroupe 250 SPA, toutes indépendantes et autonomes dans leur gestion. Un Congrès des Sociétés de Protection des Animaux Confédérées, qui se réunit tous les deux ans, a eu lieu à Dax, les 21 et 22 octobre 2007.

La SPA du 47 était présente, représentée par Mme GADIFFERT, Présidente et par Mme BOULAY, Vice-Présidente.

#### Pourquoi un Congrès ?

Il fut un temps où, pour faire de la protection animale, l'amour des animaux et une immense bonne volonté étaient suffisants. Aujourd'hui, si l'amour des animaux et le dévouement sont plus que jamais nécessaires aux responsables de S.P.A., il leur faut également des notions juridiques, des connaissances sur le plan de la gestion et une bonne dose de psychologie.

L'utilité de ce Congrès, c'est de permettre aux dirigeants de S.P.A de rencontrer des représentants des Ministères, des spécialistes dans les différents domaines qui sont les leurs et d'échanger leurs expériences.

La première table ronde était particulièrement axée sur l'actualité puisqu'elle traitait des chiens dangereux et/ou agressifs et des activités de fourrière, avec les représentants de toutes les administrations parties prenantes dans ce domaine (ministères de l'Agriculture, de la Justice, vétérinaires, collectivités locales). Le Docteur Erick KÉROURIO, Chef du Bureau de la Protection Animale au ministère de l'Agriculture, a fait le point de la réglementation actuelle et de celle à venir, et de leurs conséquences pour les propriétaires de chiens et pour les fourrières et les refuges. Un exposé du Docteur Vétérinaire Nicolas MASSAL était consacré au contrôle de l'agressivité.

Les entretiens suivants étaient consacrés respectivement aux bêtes d'abattoir (transport et abattage des animaux de boucherie) par le Dr Jean-Pierre KIEFFER, à l'évolution du concept de protection animale aux niveaux français et européens par le Dr Erick KÉROURIO, à la maîtrise des populations de chats errants par le Docteur Jean-Michel MICHAM, Président de l'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville, qui a démontré de façon scientifique que, pour stabiliser une population de chats, la stérilisation donne des résultats infiniment meilleurs que la "déchâtisation". (voir ci-contre l'expérience tentée en Lot-et-Garonne)

Enfin, le chargé de mission de la Confédération, Hervé BELARDI, qui tout au long de l'année 2007 a visité les refuges confédérés a présenté une synthèse des activités de protection sur l'ensemble du territoire à l'issue de son "tour de France" des refuges (M. BELARDI était présent au refuge de CAUBEYRES le 17 mai 2007)

## Les savoir heureux avec vous ...

**Bounty**, aujourd'hui en famille, après 6 ans et demi de refuge !

Merci à Adeline



**Newton** (adopté en février) a vite pris ses repères-canapé. Il a vite compris le mot "au panier", adore la douche, shampoing, et sèche cheveux. Il réclame beaucoup de câlins... On le chouchoute !!

Angele et Cyril

**Kin**, recueillie blessée, avec des traces de liens aux pattes, a pu être soignée puis adoptée.

Ses nouveaux maîtres témoignent :

"Malgré les mauvais traitements qu'elle a subi avant, elle n'a aucune crainte de l'humain et ne semble avoir aucune séquelles de comportement. 48 h après son arrivée, une gamine de 2 ans est venue à la maison et la chienne est partie lui faire la fête (donc pas dangereuse pour les enfants). Elle vient de passer de l'enfer au paradis."

Francis L.

Une acclimatation réussie pour **Lakine**, ainsi rebaptisée.



**Romeo** n'a pas boudé son cadeau de Noël.

Ils sont nombreux à compter sur nous, et vous attendent au refuge.



Consultez notre site :

<http://perso.orange.fr/spa47/>

refuge ouvert au public tous les après-midis de 14 h à 17 h30, y compris dimanche et jours fériés

Tél. 05 53 88 05 71

Imp. RANNOU - 05 53 66 35 44

## Si vous voulez aider les animaux du Lot et Garonne, soutenez votre SPA locale .

Vous avez été nombreux, encore une fois, à exprimer votre étonnement en découvrant que les dons envoyés à la SPA... de PARIS, ne sont jamais reversés aux SPA du Lot et Garonne. L'encadré ci-dessous vous fournira une explication plus détaillée.

Parmi vous, certains se sont aussi étonnés de ne pas recevoir de notre part un bulletin du mois, ou un courrier comme ceux que leur adresse la SPA parisienne.

"Je suis la 1<sup>ère</sup> à cotiser à la Spa de Paris pensant que vous aviez des retombées. Bien entendu je vous donne ma préférence. Veuillez me contacter régulièrement. Je suis étonnée de ne pas recevoir plus souvent un courrier de chez vous."

Hélas, nous n'avons pas les moyens financiers de la SPA de Paris et l'envoi d'un courrier ou d'un bulletin mensuel à tous nos adhérents serait pour nous source de gros frais. Nous comptons sur votre compréhension.

La fin d'année est propice aux quêtes en tous genres, mais aussi aux abus. Qu'il s'agisse d'étrennes ou d'appels à la solidarité, la vigilance s'impose. Ainsi, de novembre 2007 et jusqu'en mars 2008 des porte-clefs ont été vendus au profit de "la S.P.A." par le biais de commerçants. Ce type d'action est censée assurer le couvert aux animaux accueillis dans les refuges. Tout le monde en déduit que les bénéficiaires de cette vente profiteront aux animaux abandonnés accueillis dans le ou les refuge(s) S.P.A. de chaque département. Or pas du tout ! Cette quête ne profitera qu'à une minorité de refuges de la seule S.P.A. dont le siège est à Paris; alors qu'il existe en France près de 300 S.P.A. indépendantes réparties sur tout le territoire français. **Il est totalement faux de penser qu'il existe une S.P.A. nationale qui aurait la bonté de partager ses dons avec les S.P.A. de province.** Chaque association est compétente sur son territoire. Nombreux sont les départements français où l'association parisienne n'a pas de refuge (exemples: l'Isère, le Rhône ou...le Lot et Garonne notamment). Ce qui n'empêche nullement la S.P.A. dont le siège est à Paris de collecter des dons dans ces départements où elle n'accueille pas les animaux abandonnés !

Au quotidien, les S.P.A. de province doivent faire face à la lâcheté de nombreux propriétaires d'animaux, mais aussi au désintérêt des pouvoirs publics. Elles souffrent d'un manque chronique de moyens, ne disposent souvent pas de personnel suffisant pour assumer les lourdes tâches qui leur incombent : la quasi totalité de ces S.P.A. ne subsistent que grâce au bénévolat, à une gestion drastique et à la générosité de leurs sympathisants. Le détournement de leurs recettes est ressenti avec d'autant plus d'amertume que celles-ci proviennent en grande partie de personnes âgées qui n'ont pas conscience d'être ainsi abusées.

La Confédération Nationale des S.P.A. de France ne cesse de le répéter : **vous connaissez votre S.P.A. locale, réservez-lui vos dons.** Pour être sûr que votre obole lui profitera, ne répondez pas à des sollicitations extérieures, (quêtes dans les supermarchés ou démarchages à domicile sans mention précise de la SPA locale), mais envoyez directement votre chèque à l'association que vous connaissez, dont vous voyez le travail effectué sur place et que vous avez l'habitude de soutenir.

Pour vos legs et donations, ne commettez pas la même erreur. Précisez clairement à votre notaire " SPA du 47 " et indiquez l'adresse de notre siège social (Chenil Départemental du Lot et Garonne 47160 Caubeyres).

**N'hésitez pas à nous contacter.** Nous vous donnerons toutes indications pour que tout soit conforme à votre volonté.

La SPA du 47 est adhérente à la Confédération Nationale des SPA de France (siège à Lyon, pas à Paris !) reconnue d'utilité publique.

## Merci d'aider la SPA du 47.

## Vos dons restent notre principal soutien

Pour tout don ou adhésion, un justificatif fiscal vous permet une réduction d'impôts. (66%)

M', M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

adresse à la SPA du 47 la somme de : .....  pour un don

.....  pour une adhésion (20€ par an)

.....  pour parrainage (10€ par animal et par mois)

Merci de joindre à ce bulletin une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'accusé de réception et le justificatif fiscal.

Date : .....

SPA du 47 - 29 rue Baudin - 47000 AGEN

Tél. bureau 05 53 47 32 62

à découper ou à photocopier